
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE COMITE DIRECTEUR DU 14 JUIN 2022. SIEGE DU COMITE DEPARTEMENTAL

Présents : BOULOUNAUD Gérard, BOULIANNE Alain, COLOMA Michel, FERNANDES Edouard, JANY Eric, MAHEUX Michel, NEGUERUELA Sophie, REY Lionel, UTARD Corine, VERGNES Alexandra

Invités :

Excusés : CHASSAIGNE Stéphanie, BORIOS Olivier, KITEGI Christine.

Assistent :

Début de la réunion : 18 heures 05

1. Mesures envisagées suite au manque d'officiels sur les compétitions

La fin de la saison 2021 et le début de la saison 2022 ont été marqués par une baisse du nombre d'officiels présents sur les compétitions.

Afin d'identifier des solutions possibles à mettre en place dès la rentrée 2022, Michel Maheux a réalisé une étude détaillée sur les périodes considérées.

Il ressort de cette étude que, même en lissant les données sur la période de septembre 2021 à juin 2022, certains clubs du département ne jouent pas le jeu et ne fournissent pas ou très peu d'officiels. Les décisions suivantes ont été validées pendant cette réunion du comité directeur.

- Les désignations faites par le CD31 concerneront les Juges Arbitres, les Starter, le ou les gestionnaire(s) informatique et le Délégué.
- Les quotas d'officiels à fournir à chaque réunion par les clubs seront révisés afin de permettre le déroulement des compétitions dans de bonnes conditions.
- Les membres du jury de tête seront comptabilisés pour leur club.
- Un point sera fait par réunion chaque fin de trimestre (fin décembre, fin mars et fin juin) et les pénalités prévues seront appliquées.
- Le dernier trimestre de l'année 2022 permettra aux clubs de faire former leurs officiels. (Comme chaque année, le CD31 proposera les formations théoriques les mardi et jeudi) et les pénalités seront appliquées à partir de janvier 2023.

2. Projets concernant les officiels (récompense, équipement)



Le comité directeur du CD31 a décidé de récompenser les officiels les plus investis. La remise des prix de ce « podium des officiels » aura lieu lors de l'assemblée générale et mettra à l'honneur les 3 officiels (hors membres du comité directeur) ayant été les plus actifs sur la saison écoulée.

D'autre part, afin de permettre à chaque officiel de représenter son comité départemental, tous les juges, starters et juges arbitres participants aux compétitions seront dotés d'un Polo.

Tous les chronométreurs seront quant à eux dotés d'un T-shirt.



3. Organisation de la rentrée sportive

Les disponibilités de l'équipe du CD31 en charge de la partie sportive étant devenues difficilement compatibles avec l'organisation fluide de la saison, deux entraîneurs y sont intégrés. Ils seront chargés de l'animation l'ETD, de la réalisation et rédaction du programme annuel qui sera validé par le comité directeur (bureau élargi).

Sur demande du Comité directeur, Romain GUENEAU et Pascal PELLISSE ont donné leur accord pour prendre en charge cette tâche.

4. Calendrier / Programme Septembre 2022 - juillet 2023

Suite à l'assemblée générale de la Fédération, les calendriers FFN puis ligues devraient être disponibles assez rapidement. La nouvelle équipe du CD31 en charge de la partie sportive pourra donc préparer l'annuel règlement du CD31 au plus tôt afin de pouvoir réserver les bassins pour la rentrée.

La préparation des bassins pour les compétitions nécessitant un peu de main d'œuvre, un « club support » sera désigné pour chaque compétition. Il est sollicité pour fournir **2 ou 3 bénévoles** qui aideront le comité lors de la mise en place et le démontage du matériel au bord du bassin.



5. Meeting National des Maîtres 2023 à TOULOUSE

Le bilan fait, suite à l'organisation de l'édition 2022 du meeting national des maîtres, montre un certain manque d'intérêt des nageurs pour cette compétition.

Le comité départemental de natation de Haute-Garonne ne souhaite donc pas organiser l'édition 2023 du meeting national des maîtres.

6. Information concernant l'évolution réglementaire pour les juges

Le 13 juin 2021 a été publié au journal officiel de la république française le décret n° 2021-758 du 11 juin 2021 relatif à l'intégration dans la formation des arbitres et juges des fédérations agréées d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux Gestes Qui Sauvent.

Les modalités retenues par la FFN pour la mise en œuvre de ce décret peuvent être résumées ainsi :

- Les formations d'officiels Natation Course (à **partir du niveau « Juge »**) qui débiteront lors de la saison 2022-2023 sont concernées.
- Cette mesure n'est pas rétroactive pour les candidats officiels déjà engagés dans un cursus de formation.
- La participation à la sensibilisation GQS (2h assurées par des organismes agréés) ne doit pas être un prérequis pour pouvoir débiter une formation d'officiel, mais seulement une des conditions à respecter pour l'attribution du titre d'officiel visé.

En parallèle, pour les licenciés étant déjà officiels, l'espace personnel « Officiel » sous Extranat a été adapté pour permettre à chacun de déclarer la possession ou non de cette qualification.

Concernant les formations de juges réalisées par le CD31, les candidats seront regroupés afin de suivre cette sensibilisation en une ou plusieurs sessions (modalités pratiques à définir).

7. Questions diverses

Le CD31 a la possibilité d'employer un « Service civique » afin de développer la pratique de la natation (« j'apprends à nager »). Une annonce sera publiée sur le site du comité départemental afin de procéder à ce recrutement.

Fin de la réunion : 20 heures 10

Gérard BOULOUNAUD

Président

Original signé

Lionel REY

Secrétaire Général

Original signé